Chambre de commerce du Canada

Mémoire à l'intention du Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes

Conséquences des tarifs douaniers imposés par les États-Unis en vertu de l'article 232 de la Trade Expansion Act

Le 31 juillet 2018

Personne-ressource
Mark Agnew
Directeur, Politiques internationales
magnew@chamber.ca
613-238-4000, poste 230

Introduction

La Chambre de commerce du Canada se réjouit de l'occasion que lui donne le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes d'exprimer son point de vue dans le cadre de l'étude qu'a entreprise le Comité sur les répercussions des tarifs qu'imposent actuellement ou que proposent d'appliquer les États-Unis d'Amérique aux termes de l'article 232 de la Trade Expansion Act 1962.

La Chambre souscrit aux principes de libéralisation et d'ouverture des échanges fondés sur le respect des obligations commerciales internationales des pays. Les États-Unis sont le premier partenaire commercial du Canada et ils sont appelés à le rester dans un avenir prévisible. Étant donné l'incidence négative de l'imposition de tels droits de douane sur l'économie canadienne, il est vital que nous exercions des pressions sur tous les fronts pour faire lever ces barrières le plus tôt possible, et que nous continuions de repousser toute tentative visant à étendre l'application de tarifs en vertu de l'article 232.

Compte tenu de l'importance de cette question pour l'économie canadienne, la Chambre serait heureuse de pouvoir en discuter de manière plus approfondie avec les membres du Comité.

Acier et aluminium

La Chambre est fermement opposée à l'application de tarifs sur les exportations d'acier et d'aluminium canadiens aux termes de l'article 232. Les produits d'acier et d'aluminium canadiens font partie intégrante de l'infrastructure nord-américaine de l'industrie de défense¹ et ne représentent en rien une menace pour la sécurité nationale des États-Unis. Durant l'enquête menée en vertu de l'article 232 par le département américain du Commerce au sujet de l'acier et de l'aluminium, le département américain de la Défense avait évoqué les répercussions négatives pour les alliés des États-Unis².

De plus, en raison de la nature singulière des chaînes d'approvisionnement transfrontalières, les tarifs américains nuisent aux entreprises canadiennes et américaines. Les États-Unis reçoivent 90 % des exportations canadiennes d'acier, ce qui représente près de 45 % de notre production. À l'inverse, le Canada est le premier importateur d'acier en provenance des États-Unis, soit de la moitié des exportations d'acier de ce pays³. Par ailleurs, 23 000 ménages canadiens sont tributaires des emplois dans le secteur de la production d'acier⁴.

¹ Par exemple, un rapport d'octobre 2017 sur l'impact économique du F -35 sur le Canada dit que le traitement de la production d'alumine et d'aluminium ainsi que les usines sidérurgiques et de fabrication de ferro-alliages avaient été adjugés au Canada, https://www.f35.com/assets/uploads/documents/OMX F-35 Economic Impact Oct 2017.pdf.

² Note du secrétaire à la Défense au département américain du Commerce, https://www.commerce.gov/sites/commerce.gov/files/department of defense memo response to steel and a luminum policy recommendations.pdf.

³ Association canadienne des producteurs d'acier, http://www.canadiansteel.ca/our-public-policy-priorities/.

⁴ Association canadienne des producteurs d'acier, http://www.canadiansteel.ca/wp-content/uploads/2018/06/CSPA Release 2018 06 29.pdf.

Pour ce qui est de l'aluminium, 84 % des exportations canadiennes d'aluminium brut sont destinées aux États-Unis. Le secteur emploie 8 300 travailleurs au Canada et génère environ 20 000 emplois indirects⁵.

Devant l'imposition injustifiée de ces droits de douane, il est d'une importance vitale que le Canada mène des actions sur deux fronts, c'est-à-dire qu'il se concentre sur le règlement des différends commerciaux et qu'il multiple en même temps les démarches pour obtenir une exemption permanente.

RECOMMANDATION 1: Le gouvernement fédéral doit maintenir la plainte qu'il a déposée devant l'Organisation mondiale du commerce pour contester ces droits de douane injustifiés, et continuer de travailler en collaboration avec le Mexique compte tenu de l'importance des chaînes d'approvisionnement nord-américaines.

Il est très préoccupant que les États-Unis affirment que ces tarifs sont permis au sens de l'article XXI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de l'Organisation mondiale du commerce. Une interprétation aussi large constitue un précédent inutile pour les pays cherchant à invoquer des raisons de sécurité nationale pour justifier des mesures protectionnistes radicales. Étant donné les liens étroits qu'entretiennent les États-Unis et le Canada au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), il est abusif de prétendre que les exportations canadiennes présentent un risque pour la sécurité nationale américaine.

RECOMMANDATION 2: Le gouvernement fédéral doit continuer de faire pression afin d'obtenir une exemption permanente et complète pour les exportateurs canadiens d'acier et d'aluminium. Il devrait aussi poursuivre ses efforts de sensibilisation auprès des gouvernements infranationaux et des milieux d'affaires.

La Chambre salue les efforts qu'a déployés jusqu'ici le gouvernement fédéral pour faire valoir la nécessité d'exempter le Canada de tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium. Pour nous donner toutes les chances de réussir, nous devons adopter une approche du type Équipe Canada en mettant à contribution les ressources de tous les ordres de gouvernement et du milieu des affaires canadien.

Dans une perspective plus large, nous devons également nous attaquer aux grands problèmes systémiques auxquels se heurte l'industrie de l'acier et de l'aluminium.

RECOMMANDATION 3: Le gouvernement fédéral devrait continuer de travailler auprès du Forum mondial sur les surcapacités sidérurgiques, du G7 et du G20 pour s'attaquer aux causes profondes de la distorsion des marchés qui ont pour effet de créer des capacités excédentaires dans le monde.

La Chambre se réjouit de voir que dans leur communiqué, les membres du G7 réunis dans Charlevoix, reconnaissent les pratiques qui faussent les mécanismes du marché dans le monde. Il est important que le Canada travaille avec les institutions internationales pour trouver des solutions globales à ces problèmes.

⁵ Association de l'aluminium du Canada, https://aluminium.ca/uploader/publications/portrait alu canadien fr final.pdf.

RECOMMANDATION 4 : Le gouvernement fédéral devrait continuer de consulter l'industrie sur les mesures appropriées concernant la question du transbordement et du détournement.

La Chambre accueille favorablement les annonces qu'a faites le gouvernement jusqu'à présent pour améliorer l'application des règles commerciales du Canada. Le gouvernement devrait continuer de surveiller la question et s'assurer que la compétitivité du Canada n'est pas compromise. Il devrait également continuer de travailler avec un groupe multisectoriel de représentants de l'industrie pour déterminer les mesures à venir.

Secteur de l'automobile

La menace imminente d'imposition de droits de douane américains sur les véhicules et les pièces automobiles canadiens fait planer de grands risques sur l'économie canadienne, car le secteur de l'automobile représente près d'un cinquième de notre commerce bilatéral de marchandises avec les États-Unis. La Chambre prend acte de l'étude des Services économiques TD estimant que l'application de tarifs américains dans ce secteur pourrait entraîner une réduction du PIB du Canada de 0,5 % en 2019 et 160 000 pertes d'emplois. Cela représenterait environ un emploi manufacturier sur 10 au pays.

RECOMMANDATION 5: Le gouvernement fédéral devrait de toute urgence faire pression sur le gouvernement américain pour qu'il n'applique pas les dispositions de l'article 232 au secteur canadien de l'automobile, et mener ces efforts en collaboration avec le monde des affaires canadien et les gouvernements infranationaux.

La Chambre salue les démarches que fait sans cesse le gouvernement fédéral auprès des autorités américaines ainsi que les observations qu'il a transmises au département du Commerce des États-Unis et dans lesquelles il souligne, à juste titre, les liens mutuellement bénéfiques tissés grâce à la chaîne d'approvisionnement entre nos deux pays⁶. Il est essentiel que nous continuions d'insister sur l'importance de cet enjeu auprès de l'administration américaine, des législateurs fédéraux et des différents États, ainsi qu'auprès des gouverneurs et des entreprises.

Comme dans le cas de l'acier et de l'aluminium, le secteur privé canadien devrait participer à ces efforts pour faire valoir le point de vue des entreprises.

<u>Uranium</u>

La dernière enquête en date menée en vertu de l'article 232 par le département du Commerce des États-Unis au sujet des importations d'uranium a aussi de quoi inquiéter. Les deux entreprises du secteur de l'uranium qui ont demandé au département du Commerce d'ouvrir une enquête se sont limitées aux sociétés d'uranium contrôlées par l'État⁷. Par conséquent, les exportations canadiennes ne devraient être assujetties à aucun tarif.

⁶ Observations de l'ambassade du Canada au département américain du Commerce au sujet de l'enquête visant le secteur automobile menée aux termes de l'article 232, https://www.regulations.gov/document?D=DOC-2018-0002-2253.

⁷ Communiqué de presse du 16 janvier 2018 d'UR-Energy Inc. et Energy Fuels Inc., https://www.newswire.ca/news-releases/ur-energy-and-energy-fuels-jointly-file-section-232-petition-with-us-commerce-department-to-investigate-effects-of-uranium-imports-on-us-national-security-669609923.html.

Selon la US Energy Information Administration, le quart des importations d'uranium américaines provient du Canada⁸. De plus, les États-Unis reçoivent 69 % des exportations canadiennes d'uranium⁹. L'imposition de droits de douane aurait pour effet de restreindre l'accès du Canada au plus vaste marché d'énergie nucléaire au monde et nuirait aux investissements et aux travaux d'exploration futurs au Canada.

RECOMMANDATION 6: Le gouvernement fédéral devrait exercer des pressions sur l'administration américaine pour que le Canada soit exempté de tout droit de douane susceptible d'être imposé sur les importations américaines futures d'uranium.

Compte tenu de l'évolution de la situation dans le secteur de l'acier et de l'aluminium et de la rhétorique sur les importations dans le secteur de l'automobile, il est clair que le Canada ne peut se permettre de baisser la garde. Le gouvernement du Canada devrait s'associer à des intervenants du monde des affaires pour militer contre l'imposition de tarifs sur les importations canadiennes d'uranium.

Autres questions commerciales

Outre toute l'attention que nous portons actuellement à la menace immédiate d'imposition de tarifs douaniers en vertu de l'article 232, nous ne devons pas perdre de vue les autres questions commerciales, notamment celles concernant la modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et les autres ALE qu'a conclus le Canada.

RECOMMANDATION 7: Le gouvernement devrait accélérer les négociations entourant l'ALENA afin de conclure un accord modernisé qui tienne compte des besoins des entreprises du XXI^e siècle et protège les chaînes d'approvisionnement transfrontalières.

Malgré l'application sans précédent de droits de douane de la part des États-Unis, nous ne pouvons pas laisser les négociations sur l'ALENA durer indéfiniment. Nous devons redoubler d'efforts pour en arriver à un accord final qui aille au-delà du statu quo et permette aux chaînes d'approvisionnement transfrontalières et aux exportations de continuer à se développer. Nous devons également veiller à préserver les avantages que procure l'intégration du marché énergétique de l'Amérique du Nord et en profiter pour accroître les exportations.

RECOMMANDATION 8 : Le gouvernement devrait continuer d'aider les entreprises à tirer parti des accords commerciaux existants.

Nous devons aussi absolument continuer de diversifier nos exportations en cherchant des marchés ailleurs que chez nos voisins du Sud. Les entreprises canadiennes, quelle que soit leur taille, devraient pouvoir mieux profiter des accords commerciaux que négocie notre gouvernement. Nous devrions donc aider particulièrement les entreprises canadiennes dans leurs efforts pour tirer parti d'accords comme l'Accord de libre-échange Canada-Corée ou l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'UE. Nous appelons également le gouvernement à aller de l'avant avec la ratification de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste.

Sommaire des recommandations

⁸ US Energy Information Administration, https://www.eia.gov/energyexplained/index.php?page=nuclear_where.

⁹ Uranium désigné sous le code SH 2844 selon les données de 2017 du site Web concernant les Données sur le commerce en ligne du gouvernement du Canada.

RECOMMANDATION 1: Le gouvernement fédéral doit maintenir la plainte qu'il a déposée devant l'Organisation mondiale du commerce pour contester ces droits de douane injustifiés, et continuer de travailler en collaboration avec le Mexique compte tenu de l'importance des chaînes d'approvisionnement nord-américaines.

RECOMMANDATION 2: Le gouvernement fédéral doit continuer de faire pression afin d'obtenir une exemption permanente et complète pour les exportateurs canadiens d'acier et d'aluminium. Il devrait aussi poursuivre ses efforts de sensibilisation auprès des gouvernements infranationaux et des milieux d'affaires.

RECOMMANDATION 3: Le gouvernement fédéral devrait continuer de travailler auprès du Forum mondial sur les surcapacités sidérurgiques, du G7 et du G20 pour s'attaquer aux causes profondes de la distorsion des marchés qui ont pour effet de créer des capacités excédentaires dans le monde.

RECOMMANDATION 4 : Le gouvernement fédéral devrait continuer de consulter l'industrie sur les mesures appropriées concernant la question du transbordement et du détournement.

RECOMMANDATION 5: Le gouvernement fédéral devrait de toute urgence faire pression sur le gouvernement américain pour qu'il n'applique pas les dispositions de l'article 232 au secteur canadien de l'automobile, et mener ces efforts en collaboration avec le monde des affaires canadien et les gouvernements infranationaux.

RECOMMANDATION 6: Le gouvernement fédéral devrait exercer des pressions sur l'administration américaine pour que le Canada soit exempté de tout droit de douane susceptible d'être imposé sur les importations américaines futures d'uranium.

RECOMMANDATION 7: Le gouvernement devrait accélérer les négociations entourant l'ALENA afin de conclure un accord modernisé qui tienne compte des besoins des entreprises du XXI^e siècle et protège les chaînes d'approvisionnement transfrontalières.

RECOMMANDATION 8 : Le gouvernement devrait continuer d'aider les entreprises à tirer parti des accords commerciaux existants.

À propos de la Chambre de commerce du Canada

Depuis 1925, la Chambre de commerce du Canada regroupe des entreprises de toutes tailles, représentant tous les secteurs de l'économie et toutes les régions du pays, et préconise l'adoption de politiques gouvernementales favorables à l'établissement d'un climat économique solide et concurrentiel, au profit des entreprises, des collectivités et des familles du Canada. Avec un réseau de plus de 450 chambres de commerce représentant 200 000 entreprises de toutes tailles œuvrant dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions du pays, nous sommes la plus importante association de gens d'affaires au Canada.